

Actualité



L'hommage de Rome au réalisateur Ettore Scola
Le corps du cinéaste, qui s'est éteint mardi soir à l'âge de 84 ans, sera exposé aujourd'hui et demain à la Maison du cinéma. « Il ne s'agit pas d'un enterrement, mais d'une fête », dit son président. MAXPPP

L'État instaure la République... numérique

INTERNET Jusqu'à ce soir, les députés planchent sur les 840 amendements apportés à la loi République numérique, censée encourager autant que moraliser notre vie en ligne

SYLVAIN COTTIN
s.cottin@sudouest.fr

Une nouvelle République numérique « pour dessiner la France de demain », rien que ça. Liberté, égalité et fraternité en ligne, voilà donc que ce qu'a promis mardi Axelle Lemaire à la tribune de l'Assemblée nationale. Qu'importe si, ce jour-là, la secrétaire d'État au Numérique s'est fait voler la vedette par Pamela Anderson, tous les regards du Palais-Bourbon auront en quelque sorte convergé vers la Silicon Valley, modèle d'économie connectée. Accroître l'ouverture des données publiques, mieux protéger les internautes tout en améliorant leur accès au réseau, tel est en substance le triptyque débattu par les députés jusqu'à ce soir.

1 L'accès pour tous au très haut débit ?

Comme pour l'eau ou l'électricité, le projet de loi accorde aux abonnés – pour peu qu'ils soient réellement démunis – le maintien partiel de leur connexion Internet en cas d'impayés. Autre disposition, la possibilité d'imposer le très haut débit (THD) à tous les résidents d'un immeuble collectif. Alors qu'il faut aujourd'hui obtenir l'interminable accord, et le vote, du propriétaire ou

de l'ensemble du syndicat de copropriété, le raccordement à la fibre optique deviendra automatique dès que l'occupant d'un logement en fera la demande. Si cette mesure permet sur le papier d'accélérer l'équipement en THD, encore faut-il qu'un filet d'Internet coule dans les tuyaux les plus reculés de l'Hexagone. Ainsi, avec 2% du territoire en zone blanche, près de 1 million de Français guettent toujours la moindre connexion.

2 Un pied dans la tombe numérique

Le texte porté par le député Luc Belot (PS) prévoit peu ou prou le droit de mourir dans la dignité numérique. En clair, chacun aura bientôt la possibilité d'organiser les conditions de conservation et de communication de ses données personnelles une fois passé de vie à trépas. Une postérité confiée à un proche chargé d'appliquer vos dernières volontés numériques. À l'autre bout de la pyramide des âges, les mineurs pourront eux aussi prétendre de leur vivant au « droit à l'oubli », effaçant ainsi leurs faits et gestes des réseaux sociaux.

Sur le modèle de nos numéros de téléphone mobile, la loi promet enfin la « portabilité des données »,

facilitant le transfert des courriels, listes de lecture ou fichiers stockés à distance vers un autre fournisseur.

3 Entre protection et répression

Dans une forme de prolongement, la pénalisation explicite du « revenge porn » a également été retenue. Cette sordide pratique consistant à mettre en ligne photos ou vidéos intimes pour se venger d'une rupture est désormais passible d'un an de prison et de 45 000 euros d'amende. Toujours au chapitre répressif, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) profitera d'un pouvoir renforcé, notamment par le biais des 20 millions d'euros d'amende – contre 150 000 euros aujourd'hui – qu'elle serait susceptible d'infliger à toute entreprise ne respectant pas ses dispositions.

Dans un registre plus léger, mais ô combien addictif, l'« e-sport » sera reconnu en même temps qu'encadré. Le ministre chargé de la Jeunesse pourra alors délivrer des agréments pour les compétitions de jeux vidéo faisant prédominer « les combinaisons de l'intelligence et l'habileté des joueurs ».

Face aux géants du Net, le texte se



Le droit à l'oubli s'étendra aux mineurs. PHOTO LAURENT THEILLET/« SUD OUEST »

pique enfin de vouloir imposer un principe de « loyauté des plateformes ». À supposer que les députés s'accordent sur la définition exacte de celles-ci, l'État pourra alors contraindre moteurs de recherche et autres réseaux sociaux à rendre plus lisibles leurs conditions générales d'utilisation et méthodes de référencement. En mentionnant, par exemple, l'existence éventuelle de « liens contractuels ou capitalistiques » avec leur contenu.

4 Données publiques : Sésame ouvre-toi !

Moins consensuel encore, le débat sur l'ouverture des données publiques convoque l'« intérêt général » sur l'autel du Web. Loi dans la loi, le projet « open data » prévoit la circulation d'informations librement réutilisables par les entreprises, scientifiques ou particuliers. Mine d'or de l'Insee, le répertoire Sirene sera ainsi – et parmi tant d'autres – gratuitement accessible au 1^{er} janvier

Ce député qui propose d'interdire Twitter & Cie



Julien Aubert. ARCHIVES M. BUREAU/AFP

JULIEN AUBERT L'amendement du député Les Républicains du Vaucluse bloquerait les plateformes numériques sans représentant juridique en France

Fort d'une mésaventure personnelle, Julien Aubert (Les Républicains) a déposé un amendement visant à couper le robinet numérique aux plateformes n'ayant aucun représentant physique en France. Son idée provoque de vives réactions.

« Sud Ouest ». Qui visez-vous lorsque vous menacez d'interdire des plateformes en quelque sorte offshore ?

Julien Aubert. Des sociétés le plus souvent basées aux États-Unis, comme Twitter ou d'autres réseaux sociaux, et qui font du business en France sans avoir le moindre représentant juridiquement responsable.

Lorsque vous êtes confronté à un problème, faire appliquer le droit est alors mission impossible. Sauf – rares – conventions internationales ou accords entre États, c'est le vide juridique le plus total.

Un parcours international du combattant que vous avez expérimenté à vos dépens ?

Avec Twitter, oui. Quelqu'un, après s'être créé un faux compte à mon nom, y racontait sans cesse des âneries me causant plein d'ennuis. J'ai demandé à Twitter que l'on démasque son identité... Aucune réponse possible en France ; quant aux États-Unis, c'est comme pisser dans un violon. Il m'a simplement été conseillé de demander une

commission rogatoire à un juge, sans garantie qu'elle aboutisse, d'ailleurs.

Je trouve absolument anormal qu'une entreprise ayant un impact sur un territoire puisse ne pas y être responsable des contenus qu'elle gère. Qu'il s'agisse de plateformes Web, de sites de mise en relation, de peer-to-peer (partage de données, NDLR) ou bien des ventes en ligne de type Amazon.

Mais votre amendement menace donc l'existence en France de milliers de sites...

Tant mieux. Car vous ne pouvez pas profiter des bons aspects d'une économie sans vous plier à ses règles. Cela s'appelle la souveraineté.

Si demain vous vous amusez à aller capter le marché chinois sans respecter ses codes, vous verrez ce qu'il vous arrivera... Comprenez bien : si un citoyen veut par exemple poursuivre Twitter en justice, à l'heure actuelle il est obligé d'aller attaquer la société aux États-Unis, avec une somme de dépenses et d'incertitudes à la clef.

Pour moi, la seule solution aura été de laisser tomber Twitter, totalement désarmé. Même si cette société accède à certaines demandes et fait un peu de police interne, je n'accepte pas que cela devienne la norme. Ce n'est pas à l'entreprise de décider d'appliquer tout ou partie des lois françaises.

Recueilli par S. C.

Le français Deezer lève 100 millions d'euros

Le groupe d'écoute de musique en ligne a levé cette somme auprès de ses actionnaires, dont Orange. L'augmentation de capital doit lui permettre « d'augmenter ses efforts de croissance de sa base clients dans le monde et d'accélérer l'introduction de nouveaux produits ».



Nicolas Sarkozy sur TF1 dimanche soir

L'ancien président sera l'invité de l'émission « Sept à huit » à la veille de la publication de son livre « La France pour la vie ». Le probable candidat à la primaire de la droite et du centre sera « l'invité exceptionnel du « Portrait de la semaine » », a précisé la chaîne. X.L./« SO »



Paris et les principales Bourses encore en baisse

ÉCONOMIE Le prix du baril et les derniers chiffres sur la croissance alimentent la nervosité des marchés

Les places financières continuent leur dégringolade. Depuis le début de l'année, des milliards de dollars de valorisation sont partis en fumée. Hier en Europe, les Bourses ont chuté dès l'ouverture. Paris a fermé ses portes sur une sévère baisse de 3,45 %. L'indice CAC 40 a lâché 147,31 points à 4 124,95 points. La veille, il avait terminé en hausse de 1,97 %. Hier également, Londres a reculé de 3,46 %, Francfort de 2,82 %, Milan de 4,83 %. Tokyo, Shanghai, Hongkong ou Sydney ont enregistré des performances tout aussi négatives.

Les sept places des pays du Golfe, qui pompent quotidiennement 18 millions de barils de brut, étaient elles aussi dans le rouge, conduites par celles d'Arabie saoudite et de Dubai. « C'est un début d'année calamiteux, probablement jamais vu, en dehors peut-être du mois de janvier 1988, après le krach de l'année précédente », observe Xavier de Villepion, vendeur d'actions chez HPC.

Plus bas depuis douze ans

L'affaissement sans fin des cours du pétrole fait peser une lourde pression sur les marchés mondiaux (lire ci-dessous). Et les cours du pétrole ne semblent pas partis



Hier, le rouble s'est effondré face au dollar. SERGEI ILNITSKY/MAXPPP

pour se ressaisir. Ils ont encore ouvert en baisse, hier à New York, sous la pression à la fois de la confirmation des excédents mondiaux et de la défiance généralisée des investisseurs du monde pour les actifs jugés risqués. Lors des échanges électroniques en Asie d'hier, le baril de brut américain a encore dégringolé. Il a même atteint un plus bas de douze ans, sous le seuil des 28 dollars, avant de se ressaisir légèrement, plombé par les prévisions pessimistes de l'Agence internationale de l'énergie.

Pétrole, croissance chinoise, les mauvaises nouvelles se multiplient. Les déclarations du Fonds monétaire international, qui a abaissé ses prévisions de croissance et dit craindre un déraillement de l'économie mondiale, n'ont pas contribué à redonner le moral aux investisseurs.

2017, et avec lui ses informations concernant quelque 10 millions d'entreprises françaises. Par le petit bout de la lorgnette, chacun pourra aussi vérifier l'affluence d'une ligne SNCF, les performances d'un lycée ou bien s'approprier les photos panoramiques du château de Versailles.

Un autre article de la loi, qui entendait à l'origine favoriser la diffusion des travaux des chercheurs, semble également faire craindre l'effet inverse aux éditeurs. Fruits d'une activité financée principale-

ment sur fonds publics, ces riches études pourront être quasi instantanément partagées en ligne par leurs auteurs. « Un projet fossoyeur de la recherche scientifique française », hurlent notamment le Syndicat national des éditeurs et la Fédération de la presse d'information spécialisée, accusant au passage le gouvernement de favoriser les « géants de l'Internet » au détriment des indépendants. « Sous l'influence du mythe de la gratuité, Axelle Lemaire leur offre la possibilité d'exploiter des contenus dans lesquels

ils n'auront absolument rien investi. »

À l'opposé, l'association Acsel – qui compte parmi ses membres Google, Showroomprive.com ou Paypal – a évoqué un projet risquant d'instaurer des mesures réglementaires anticompetitives pour les entreprises françaises.

C'est par l'ironie de son sort que la secrétaire d'État au Numérique leur a répondu : « J'entends ça et là que le texte irait trop loin, ou qu'il manquerait d'ambition... Allez comprendre. »

TROIS QUESTIONS À...



JEAN-LOUIS CHAMPEIL
Directeur général de Champeil Asset Management (Bordeaux)

1 Les Bourses connaissent un début d'année difficile. Pourquoi ?

Deux éléments sont importants. Le prix du baril de pétrole est descendu très bas : il est passé en dessous de la barre des 30 dollars. Et il y a des inquiétudes au sujet de la croissance mondiale, avec notamment le ralentissement de l'économie chinoise. Ce ralentissement est toutefois loin d'être catastrophique. La Chine vient d'annoncer une croissance de 6,9 % pour 2015. On en rêverait.

2 Pourquoi la baisse du prix du baril se répercute-t-elle sur les Bourses ?

La chute du prix du baril touche des pans importants de l'économie. Avec les problèmes géopoliti-

tiques que l'on connaît, cela crée une zone de turbulences. Et les marchés n'aiment pas trop les environnements instables. Il se pourrait aussi que les fonds souverains des monarchies du Golfe et autres, touchés par la baisse du pétrole, se débarrassent de certains actifs pour boucler les budgets et augmentent, de ce fait, la volatilité du marché.

Il faut ajouter à tout cela un phénomène que l'on connaît maintenant depuis de nombreuses années. Les programmes électroniques peuvent amplifier les phénomènes à la baisse comme à la hausse, et cela contribue aussi à perturber la sérénité générale.

3 Que peut-on conseiller aujourd'hui aux investisseurs ?

Il faut prendre un peu de recul et raison garder. Tous les secteurs ne sont pas affectés de la même façon. Des valeurs liées aux laboratoires ou des entreprises comme Vinci sont chahutées, mais pas dans les mêmes proportions qu'ont pu connaître certaines pétrolières ou parapétrolières. Mais il est vrai que ce matin (hier matin, NDLR), la baisse a été assez sévère. Il faut être prudent et sélectif.

Recueilli par Pierre Tillinac

NUMÉRIQUE	LE PROJET DE LOI POUR UNE « RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE »	
	Les principaux points	
	Favoriser la circulation des données et du savoir	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ouverture des données publiques ■ Librement réutilisables ■ Favoriser la diffusion des travaux des chercheurs
	Protection des individus	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principe de loyauté* ■ Droit à la portabilité des données ■ Droit à l'oubli et droit à la mort numérique ■ Pénalisation de la diffusion de contenus personnels par vengeance (<i>revenge porn</i>)
	Accès et usages	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintien de la connexion Internet des personnes démunies en situation d'impayé ■ Développement de la lettre recommandée numérique et des dons par SMS

* conditions générales d'utilisation plus lisibles.

VI:ACTU